



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2024**

---

L'an deux mille vingt quatre, le dix du mois d'avril à dix-huit heures trente,  
Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame MORIN Valérie, Vice-Présidente.

**PRÉSENTS** : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, Mme RIVENC.

Collège des Membres actifs : M. BIDEAU, Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme FOREST, M. JOYEUX, M. MORAS.

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

**EXCUSÉS** : M. LABARDIN Michel, Président, M. BERGES, M. BONADEI, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** :

Collège des Institutions partenaires excusés: Mme GALIACY, CAF de la Gironde

**ABSENTS** :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde  
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).  
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan  
M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg  
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Invités excusés :

M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert  
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic  
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme ALLOIX

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 16

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** : 04 avril 2024

## ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

### I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

### II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MARS 2024

### III. DÉLIBÉRATIONS

	NUMÉROS	DÉLIBÉRATIONS
Budget de l'EPAJG	<b>2024/04/10 – 01</b>	Budget principal de l'EPAJG - Budget Primitif 2024
	<b>2024/04/10 – 02</b>	Budget Principal – Exercice 2024 - Fongibilité des crédits dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57.
	<b>2024/04/10 – 03</b>	Délibération tarifaire : > Tarifs EPAJG 2024-2025
Marchés publics	<b>2024/04/10 – 04</b>	Fourniture de produits d'entretien et dérivés - Constitution d'un groupement de commandes pour la ville, le centre communal d'action sociale (CCAS) et l'établissement public pour l'animation des jeunes à Gradignan (EPAJG)

### IV. POINT D'ACTIVITE PAR STRUCTURE

### V. QUESTIONS DIVERSES

-----  
**LA SEANCE EST OUVERTE**  
-----

MADAME LA VICE-PRÉSIDENTE OUVRE LA SÉANCE ET EXCUSE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET LES MEMBRES ET INVITÉS EXCUSÉS

*«Bonjour à toutes et tous, merci d'être présents ce soir pour ce CA.»*

*« Je vous propose de désigner Emilia ALLOIX comme secrétaire de séance, nous votons pour le secrétariat de séance, merci.»*

*« Je vous propose maintenant d'adopter le Procès-verbal de la séance du 21 mars 2024 dont vous avez pris connaissance. Avez-vous des remarques et des questions ?*

*D'accord donc, pour l'adoption du procès-verbal, à l'unanimité, merci.»*

-----  
Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024 est adopté à l'unanimité sans observation  
-----

**Madame la Vice-Présidente passe à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour**

**2024/04/10 – 01 Budget principal de l'EPAJG – BUDGET PRIMITIF 2024**

Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public pour  
l'Animation des Jeunes à Gradignan  
Séance du 10 avril 2024  
Délibérations

Accusé de réception en préfecture  
039-200026492-20240410-EPA-24-04-10-01-BF  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

7. Finances  
7.1. Délibérations budgétaires  
7.1.2. Délibérations afférentes aux documents budgétaires

2024/04/10 – 01

**BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Budget Primitif 2024 et le projet de délibération y afférent ont été transmis aux membres le jeudi 28 mars 2024 pour la séance du Conseil d'Administration du 10 avril 2024 conformément à l'article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Madame la Vice-Présidente, expose au Conseil d'Administration :**

Mesdames, Messieurs,

le Conseil d'Administration adopte :

- Au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, le montant total de 1 981 000 €,
- Au niveau des chapitres pour la section d'investissement, le montant total de 30 000 €,

Le Budget Primitif de 2024 qui s'élève, en recettes comme en dépenses, à **deux millions onze mille euros ( 2 011 000,00 € )**

**Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.**

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président  
Michel LABARDIN  
P/O La Vice-Présidente  
Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance

Emilia ALLOIX



**VOTES**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de pouvoirs :  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
Abstention : Contre : Pour : 9  
Date d'envoi du Budget : 28/03/2024  
Date de convocation : 04/04/2024

**Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :**

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*«La première délibération c'est le vote du budget primitif.*

*Comme nous l'avons vu au dernier conseil d'administration, je vous rappelle que les priorités pour la constitution de ce budget, ça a été de conserver les actions existantes, de maintenir l'ensemble des manifestations au niveau de l'EPAJG, toujours prioriser la sécurité du public et la qualité de l'accueil, c'est un principe auquel on ne déroge pas. Nous avons essayé de contenir au maximum les dépenses de fonctionnement malgré l'augmentation, comme on en a parlé au dernier CA, des coûts contextuels, l'alimentation, papier, transport, les prestataires en général. Donc ça c'est le petit point général avant l'explication, Fabien va nous donner les détails de ce budget.*

*Fabien, je te donne la parole pour des précisions.*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« Merci Valérie. Bonsoir, effectivement, c'est important que l'on puisse regarder ensemble ce budget primitif 2024. Nous allons commencer donc par les charges et notamment celles dans le chapitre 011. Donc, nous constatons une différence de montant entre l'année 2023 au BP charges à caractère général d'un montant de 270 000 € et 300 000 € en 2024. Cette année, le principe retenu est d'être au plus proche de la dépense dite réelle, en tout cas celle qu'on estime être réel en fin d'année 2024. C'est la raison pour laquelle nous avons inscrit un budget charges à caractère général plus important que celui qui avait été établi l'année dernière. Ces charges à caractère général sont ensuite ventilées sur le Bourg/Malartic, le Clos du Vivier et l'Espace Barthez. Sur l'Espace Barthez, il n'y a pas d'évolution, les différentes prestations n'augmentent pas forcément, à la différence de certaines animations organisées par l'EPAJG Bourg/Malartic avec le Festival Play, l'Art dans le pré. Ce sont des manifestations qui génèrent des coûts importants, avec des augmentations aussi de coûts chez les prestataires qui sont importantes et qui forcément se traduisent dans le budget prévisionnel 2024.*

*Concernant les charges de personnel, chapitre 012, nous avons voté en 2023 un montant de 1 541 500 €. Nous sommes sur la même trajectoire que pour les charges à caractère général. Nous allons tendre à nous rapprocher du montant estimé de dépenses pour l'année 2024. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'inscrire au BP 2024 un montant de 1 649 500 €.*

*En matière de dépense en personnel, il y a, cette année, un certain nombre de dispositions qui ont été prises, notamment pour renforcer le pouvoir d'achat des agents municipaux, comme l'augmentation du point d'indice, la hausse du SMIC de 1,13%, la revalorisation de l'IFSE...Je ne fais pas le détail puisque nous l'avons abordé lors du ROB il y a trois semaines.*

*Sur le Clos du Vivier, il y a une petite précision que je souhaitais aussi apporter ou rappeler ce soir. La dépenses indiquée sur ce tableau du Clos du Vivier ne concerne pas uniquement les animateurs qui encadrent les enfants sur le Clos du Vivier et les Tourelles les mercredis et vacances scolaires, mais également la présence des animateurs qui travaillent sur les pauses méridiennes et l'accompagnement à la scolarité.*

*Concernant les charges, pour la partie investissement - amortissement, il y a eu des investissements qui ont été réalisés en 2023 qui ont généré une hausse des recettes d'investissement (montant de 30 000 € pour cette année). Nous avons dû reporter, ce même montant au niveau des charges. Cela dit par rapport au fonctionnement normal de l'EPAJG, il n'y aura pas besoin d'effectuer cette dépense de 30 000 € en investissement pour 2024, sauf à faire l'acquisition d'un minibus 9 places, ça fait partie des choses que l'on a en tête depuis deux, trois ans.*

*Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit : 14 000 € au niveau du Bourg/Malartic, 10 500 € au niveau du Clos et 5 500 € au niveau de l'Espace Barthez. Le principe étant qu'en fonction des besoins, on sera amené ou pas à dépenser cette enveloppe.*

*Pour récapituler, nous avons un BP en 2023 qui avait été voté 1 846 500 €, et cette année un BP estimé à 2 011 000 €, ce qui fait une augmentation de 9%, de 164 500 €. Mais je reviens sur ce que je disais en préambule, on est plus proche, à mon sens, de la dépense réelle que l'on aura à faire sur l'année 2024 pour offrir à la jeunesse de Gradignan, l'ensemble des animations qu'on propose, avec des encadrements aussi à respecter et puis un investissement qui sera en rapport avec les besoins.*

*Est-ce que vous avez des questions concernant la partie dépenses ?*

*Non, alors je vais passer à la partie produits.*

*Donc en produits, nous constatons des produits-ventes et produits-services un vrai différentiel entre le BP 2023 d'un montant de 169 000 € et 2024 de 192 000 €. Ce différentiel est lié à 2 paramètres. Une hausse de la fréquentation des structures et une hausse du montant facturé par l'EPAJG à la Ville de Gradignan pour la mise à disposition des animateurs de l'EPAJG sur les pauses méridiennes.*

*A propos de la dotation et participation de l'ensemble des partenaires, l'estimation des montants est plus importante de la CAF, notamment sur l'accompagnement de la PSO, les taux d'accompagnement à l'heure de la présence de l'enfant sont plus élevés.*

*Nous n'avons pas forcément la même orientation des autres partenaires, notamment au niveau de l'État. Il y a une baisse sur Barthez de 80 500 € à 70 000 €.*

*Cela s'explique de part le fait que 2 projets qui devaient être portés par l'Espace Barthez qui n'ont pas pu se réaliser en 2022 et 2023. Ces 2 projets ont bénéficié de subventions de l'État. L'État ne nous a pas soustrait le montant qui nous avait été accordé, à ce moment-là. Mais nous demande forcément sur l'année 2023 et là 2024, c'est la dernière année, le montage de ces 2 projets. En l'occurrence un chantier jeune et une action autour de la remobilisation vers l'emploi qui fait partie des axes dans le cadre de l'agrément de l'Espace de Vie Sociale, Espace Barthez.*

*Donc pour cette année, on est en train de travailler avec l'équipe de l'Espace Barthez et notamment aussi Feu Vert à la construction de ce chantier jeunes qui se déroulera cet été, au mois de juillet.*

*Nous travaillons aussi avec le PLI pour mettre en place une action autour de la remobilisation vers l'emploi. J'ai échangé sur ce sujet avec le directeur du PLI, et nous allons monter une action d'ici la fin de l'année 2024 en direction des habitants du quartier Barthez et peut-être aussi essayer de développer la mise en place d'un forum ou d'un temps d'échange avec des partenaires professionnels au sein de l'Espace Barthez.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

« Vous savez que sur l'Espace Barthez, on essaie de rapprocher le plus possible les conseils de différentes administrations et du public de Barthez, et c'est dans cet esprit qu'on fait les choses et ça marche mieux parce que se déplacer à la mairie, c'est pas toujours simple pour eux. Simplement c'est pas que c'est compliqué de bouger mais c'est compliqué d'y aller, de penser à y aller, alors que là, c'est sur Barthez, à côté de chez eux, c'est le lieu où ils sont habitués à aller et c'est beaucoup plus facile pour eux de venir parler à la CAF au PLI, voilà. Donc c'est important de le faire dans ce sens. Enfin, il nous semble important de le faire comme cela. Fabien je te laisse poursuivre.

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« Merci, donc pour conclure sur la présentation du BP 2024, nous notons un montant estimé de 1 981 000€ et 30 000€ d'investissement pour un total budgétaire de 2 011 000€.

Une précision, il y a des recettes qui sont générées par rapport à la fréquentation des enfants sur le Clos du Vivier. Ces recettes sont de 411 000 € en 2023 mais n'apparaissent pas dans le budget de l'EPAJG puisque l'on est sur une régie Ville au niveau du Clos du Vivier.

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

« Ce sont les participations des familles, qui sont versées directement à la mairie. Et finalement dans la dotation de la ville à l'EPAJG il y a les 411 000 € .

Vous vous souvenez au dernier CA Madame GALIACY de la CAF nous avait suggéré fortement d'appliquer une dégressivité pour les tarifs hors commune de l'EPAJG, parce que sinon c'est discriminatoire, etc..., ce n'est pas ce que l'on faisait jusque là. Pourquoi ?, parce qu'on estime que la Ville, vous le voyez dans le budget, participe grandement au budget de l'EPAJG et donc quand les parents payent pour les journées, par exemple au Clos du Vivier. Forcément la participation de la Ville est énorme, ce n'est pas du tout ce que ça coûte, on voulait éviter que la Ville paye trop pour des enfants qui ne sont pas de Gradignan. Parce que finalement les impôts que payent les gradignanais, c'est normal qu'ils soient reversés à l'EPAJG de cette façon. Et pour les hors Gradignan, ils ne sont pas très nombreux, une quinzaine, on se disait que c'était normal qu'ils payent plus. Donc la CAF nous a demandé de réfléchir à comment le travailler pour l'échelonner de la même façon. On en parlera tout à l'heure, avec la délibération tarifaire. Fabien, je te laisse continuer.

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« La présentation du BP 2024 est terminée, si vous avez des questions qui concernent soit la partie charges ou la partie produits, n'hésitez pas.

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

« Si vous n'avez pas de questions, on va passer au vote, donc pour l'adoption ? A l'unanimité, merci.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**



**2024/04/10 – 02 FONGIBILITÉ DES CREDITS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION  
DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M54 – EXERCICE 2024**

Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public pour  
l'Animation des Jeunes à Gradignan  
Séance du 10 avril 2024  
Délibérations

Accusé de réception en préfecture  
033-200025492-20240410-EPA-24-04-10-02-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 13/04/2024

7. Finances  
7.1 Décisions budgétaires  
7.1.2. Délibération afférente aux documents budgétaires

**2024/04/10 – 02**

**FONGIBILITÉ DES CRÉDITS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION  
DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57  
EXERCICE 2024**

**Madame la Vice-Présidente, expose au Conseil d'Administration :**

Mesdames, Messieurs,

Considérant que lors du conseil d'administration du 20 octobre 2022, vous avez décidé de mettre en place la nomenclature comptable M57 de manière anticipée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, alors que la généralisation de ce nouveau référentiel comptable était prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Considérant que la nomenclature M57 (article L.5217-10-6 du Code Général de Collectivités Territoriales) donne faculté au conseil d'administration de déléguer au Président, la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (investissement et fonctionnement).

Cette fongibilité dite asymétrique permet d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Considérant que Monsieur le Président informera le conseil d'administration de ces mouvements de crédits lors de sa plus prochaine séance.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

✂️ **AUTORISER** Monsieur le Président, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximum autorisé.

Monsieur le Président informera le conseil d'administration de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

**Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.**

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président  
Michel LABARDIN  
P/O La Vice-Présidente  
Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance

Emilia ALLOIX



VOTES	
Nombre de membres en exercice :	16
Nombre de membres présents :	9
Nombre de pouvoirs :	
Nombre de suffrages exprimés :	9
Abstention :	Contre : Pour : 9
Date d'envoi du Budget :	28/03/2024
Date de convocation :	04/04/2024



**Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :**

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« On passe à la délibération suivante, qui est la fongibilité des crédits dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57. C'est purement de la comptabilité.*

*Fabien tu veux dire un mot ?*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« Simplement, c'est ce qui est indiqué à la fin de la délibération. c'est une délibération qui permet à Monsieur le Président de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses en personnel, dans la limite de 7,5%.*

*Dans la précédente réglementation comptable M 14, ce n'était pas quelque chose qui était de manière aussi facilement réalisable, il fallait passer par des décisions modificatives. Aujourd'hui, dans le cadre de la nomenclature M 57 il y a cette possibilité que d'opérer à ces mouvements de crédit tout ensuite le signalant lors du Conseil d'administration qui a lieu dans les mois qui suivent les décisions qui ont été prises en la matière.*

**Monsieur DUMONT,**

*« En fait ce qu'on appelle la fongibilité, je prends un exemple, vous avez voté le budget là, et on se rend compte que sur les charges à caractère général, il nous manque des crédits pour une dépense urgente qui n'était pas prévue, donc on a la possibilité de prendre sur le chapitre autres dépenses de gestion courante le montant et de le remonter sur les charges à caractère général à hauteur maximum de 7,5 % des dépenses réelles, et à partir de là, au conseil d'administration suivant, Monsieur le Président a l'obligation de vous informer du mouvement comptable qu'il y a eu. Voilà par contre la réglementation précise que nous n'avons pas le droit, enfin Monsieur le Président n'a pas le droit de faire des mouvements de crédit sur le chapitre des dépenses de personnel puisque juridiquement c'est une dépense obligatoire de par la Loi. Donc une fois que c'est voté on ne peut pas y toucher sauf l'abonder.*

*Et la fongibilité est par section, c'est à dire la section de fonctionnement ou la section d'investissement, mais vous ne pouvez pas faire de virement de crédit, de l'investissement via le fonctionnement ou le contraire. Voilà donc c'est une des dispositions que prévoit la nouvelle nomenclature M 57.*

*Il faut savoir que tous les ans il faudra prendre une délibération parce que cette délibération est valable que pour l'exercice budgétaire 2024. Et donc en début de 2025, il faudra la présenter, parce que les membres du conseil d'administration peuvent ou ne sont pas obligés d'autoriser Monsieur le Maire de faire la fongibilité. Si vous votez contre Monsieur le Président, ou Madame la vice-présidente, ne pourront pas le faire.*

*Ce n'est pas une obligation, mais en fait le législateur a prévu ce dispositif parce que c'est beaucoup plus simple, pratique. Alors pour le conseil d'administration, on ne le voit pas trop, mais quand on était en M 14 sur le budget communal, à chaque conseil municipal, je ne sais pas si vous rappeler les élus ?, à chaque fois on avait nos décisions modificatives donc on reprenait, on modifiait le budget. Donc là ce n'est plus le cas, voilà.*

*M57 maintenant c'est le département, la région, les communes et les EPA. Alors après, y a les M 49, l'assainissement, etc.. mais ce sont d'autres budgets que nous ne maîtrisons pas, c'est la métropole.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Merci, donc nous devons voter pour cette délibération. Délibération numéro 2 votée à l'unanimité.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**2024/04/10 – 03 TARIFS ACTIVITES ENFANTS / JEUNES / ADULTES / FAMILLES – 2024/2025**

Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public pour  
l'Animation des Jeunes à Gradignan  
Séance du 10 avril 2024  
Délibérations

Accusé de réception en préfecture  
033-200025492-20240410-EPA-24-04-10-03-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

7. Finances  
7.10 Divers

2024/04/10- 03

**TARIFS ACTIVITES ENFANTS / JEUNES / ADULTES / FAMILLES 2024-2025**

**Madame la Vice-Présidente, expose au Conseil d'Administration :**

Mesdames, Messieurs,

Pour tenir compte des équilibres budgétaires, des augmentations de charges de fonctionnement, et de la nécessaire prise en compte des besoins et contraintes des usagers, je vous propose donc la politique tarifaire suivante pour l'année 2024/2025, applicable à compter du 2 septembre 2024.

Par ailleurs et pour tenir compte de la réalité des revenus des familles, il apparaît nécessaire d'adapter les tarifs en fonction des quotients de revenus.

Le quotient familial est défini comme suit :

- Pour les allocataires CAF, c'est le quotient familial figurant sur la dernière attestation de la CAF,
- Pour les non allocataires CAF, c'est le  $1/12^{ème}$  du revenu fiscal de référence de l'année, divisé par le nombre de parts fiscales.

Dans le souci de s'adapter aux évolutions de revenus et d'adopter une politique tarifaire cohérente avec celle de la Ville de Gradignan, le barème suivant est proposé :

QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF
QF<450	450<QF<750	750<QF<1000	1000<QF<1300	1300<QF<1800	QF>1800

**1. Adhésions**

**a. Adhésion à l'EPAJG** (Adhésion obligatoire pour profiter de l'ensemble des activités 2024/2025)

	Enfants-Jeunes ( <18 ans )	Adultes ( >18 ans )	Étudiants - Demandeurs d'emploi - Personnes en situation de handicap	Familles (A partir d'un enfant + un parent)
<b>Gradignan</b>	10 €	18 €	13 €	28 €
<b>Hors Commune</b>	20 €	36 €	26 €	56 €

**b. Adhésion au tROCKé « Spectacles – concerts »**

Accès aux spectacles, concerts dans le cadre de la programmation du tROCKé donnant droit aux tarifs adhérents.

Gradignan	Hors commune
5 €	7 €

## 2. Tarifs ALSH ENFANTS ½ journée - journée - repas

Principe de facturation sur la base d'un relevé de présence.

Accusé de réception en préfecture  
033-200025492-20240410-EPA-24-04-10-03-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Tranche	QFA		QFB		QFC		QFD		QFE		QFF	
	½ journée	journée	½ journée	journée	½ journée	journée	½ journée	journée	½ journée	journée	½ journée	journée
Gradignan	1,70 €	3,50 €	2,45 €	4,90 €	3,15 €	6,30 €	4,30 €	8,60 €	5,40 €	10,80 €	7,40 €	14,80 €
Hors commune	3,00 €	6,00 €	4,00 €	8,00 €	5,00 €	10,00 €	7,00 €	14,00 €	9,00 €	18,00 €	12,00 €	24,00 €

REPAS			
QFA	QFB - QFC	QFD - QFE - QFF	HC
1,50 €	2,50 €	3,00 €	6,00 €

## 3. Tarifs ateliers artistiques enfants/jeunes et mini sessions découvertes

### a. Enfants/Jeunes :

#### Tarifs mini sessions découvertes.

	Tranche	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF
Tarif par cycle	Gradignan	13 €	17 €	22 €	30 €	38 €	52 €
	Hors commune	21 €	28 €	36 €	49 €	63 €	86 €

#### Tarifs ateliers hebdomadaires 1h, Zumba

	Tranche	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF
Tarif annuel	Gradignan	73 €	85 €	96 €	145 €	179 €	203 €
	Hors commune	120 €	140 €	158 €	239 €	295 €	335 €

#### Tarifs ateliers hebdomadaires 1h30 Hip Hop, Théâtre, Dessin, Magie

	Tranche	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF
Tarif annuel	Gradignan	104 €	117 €	144 €	213 €	252 €	291 €
	Hors commune	171 €	193 €	237 €	351 €	415 €	480 €

#### Tarifs ateliers hebdomadaires 2h, Club créatif

	Tranche	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF
Tarif annuel	Gradignan	138 €	155 €	192 €	285 €	337 €	380 €
	Hors commune	228 €	256 €	317 €	470 €	556 €	784 €

#### 4. Tarifs ALSH Jeunes

Principe de cotisation annuelle.

Accusé de réception en préfecture  
033-200025492-20240410-EPA-24-04-10-03-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

	Tranche	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF
Tarif annuel	Gradignan	12 €	17 €	23 €	33 €	42 €	51 €
	Hors commune	20 €	28 €	38 €	54 €	69 €	84 €

#### 5. Tarifs sessions découvertes du mercredi (par cycle ou à l'année)

	Tranche	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF
Tarif Sessions Ados Tarif/cycle	Gradignan	36 €	48 €	58 €	75 €	94 €	109 €
	Hors commune	59 €	79 €	96 €	124 €	155 €	180 €
Tarif Sessions Ados Tarif forfait annuel	Gradignan	151 €	207 €	259 €	337 €	422 €	498 €
	Hors commune	249 €	342 €	427 €	556 €	696 €	822 €
Tarif Clubs Ados Cuistots Tarif/Cycle	Gradignan	18 €	21 €	24 €	35 €	43 €	50 €
	Hors commune	30 €	35 €	40 €	58 €	71 €	83 €
Tarif Clubs Ados Cuistots Tarif forfait annuel	Gradignan	73 €	85 €	97 €	145 €	179 €	203 €
	Hors commune	120 €	140 €	160 €	239 €	295 €	335 €



**6. Tarifs activités Enfants/Jeunes/tROCKé/Adultes**

Accusé de réception en préfecture  
039-200025492-20240410-EPA-34-04-10-03-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Type d'activités	Enfants	Jeunes/tROCKé	Adultes
Musée, Exposition, découverte Patrimoine..	Pas de supplément	1 €	
Ateliers manuels/création science/multimédia/cuisine animations sans prestation	Pas de supplément	1 €	
Ateliers manuels/création science/multimédia/cuisine avec prestation (55 €/h )	Pas de supplément	5 €	6 €
Sorties culturelles Cat.1 : <5 €	Pas de supplément	1 €	2 €
Concerts/Spectacles cat. 1 : 5 €<x<10 €	Pas de supplément	5 €	6 €
Concerts/Spectacles cat. 2 : 10 €<x<15 €	Forfait ½ journée + 4,5 € Forfait journée + 2,5 €	8 €	10 €
Concerts/Spectacles cat. 3 : 15 €<x<20 €	Forfait ½ journée + 8 € Forfait journée + 5,5 €	11 €	13 €
Concerts/Spectacles Cat. >20 €	Forfait ½ journée + 11 € Forfait journée + 9 €	15 €	17 €
Soirée/site prestation gratuite	Pas de supplément	1 €	
Soirée Repas grillades/site	5 €	5 €	7 €
Evènements sportifs «Jeunes au stade »	Pas de supplément	3 €	
Evènements sportifs Autres ( LDC, ...)	Forfait ½ journée + 4 € Forfait journée + 2 €	7 €	9 €
Sorties plages grand bus	Pas de supplément	4 €	5 €
Sorties plage minibus	Pas de supplément	2 €	3 €
Sorties piscine	Pas de supplément	3 €	3 €
Sorties loisirs/sports Cat. 1 : 4 €<x<7 € Bowling-Patinoire-Futsal- Jorkiball-Bowling- Roller- Cinéma	Pas de supplément	4 €	5 €
Sorties Loisirs/sports Cat. 2 : 8 €<x<15 € VTT, Voile, Laser Quest,	Forfait ½ journée : + 2 € Forfait journée : + 1 €	7 €	8 €
Sorties Loisirs/Sports Cat. 3 : 15 €<x<20 € et + Karting/Moto, Canôé, Escalade, Surf	Forfait ½ journée: + 6 € Forfait journée: + 4 €	10 €	12 €
Tournois sportifs avec lots et/ou goûter	Pas de supplément	2 €	
Sortie journée à caractère exceptionnel Zoo Palmyre/Antilles Jonzac/Walibi/Aqualand ...	Forfait journée + 7 €	13 €	15 €

**7. Tarifs sorties/activités familles Espace Barthez**

Type d'activités	Enfants 0-10 ans	Jeunes 11-17 ans	Parents 18 ans et +
Sorties culturelles Cat. 1 : <5 €	1 €	2 €	3 €
Concerts/Spectacles cat.1 : 5 €<x<10 €	3 €	4.5 €	6 €
Concerts/Spectacles cat. 2 : 10 €<x<15 €	6 €	8 €	10 €
Concerts/Spectacles cat. 3 : 15 €<x<20 €	8 €	10 €	12 €
Concerts/Spectacles Cat.>20 €	10 €	15 €	20 €
Soirée Repas grillades/site	3,5 €	3,5 €	5 €
Sorties plages grand bus	3 €	4 €	5 €
Sorties loisirs/sports Cat. 1 : 4 €<x<7 € Bowling-Patinoire-Futsal- Jorkiball-Bowling- Roller	2 €	3,5 €	5 €
Sorties Loisirs/sports Cat. 2 : 8 €<x<15 € VTT, Voile, Laser Quest,	5 €	6,5 €	8 €
Sorties Loisirs/Sports Cat. 3 :15 €<x<20 € et + Karting/Moto, Canôé, Escalade, Surf	8 €	10 €	12 €
Sortie journée à caractère exceptionnel Zoo Palmyre/Antilles Jonzac/Walibi/Aqualand	10 €	13 €	16 €

Accusé de réception en préfecture  
033-200035492-2024-04-10-EPA-34-04-10-03-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception au secrétariat : 12/04/2024

**8. Tarifs tROCKé**

**a. Cotisation annuelle salle de répétition (2h/semaine)**

Jeunes (<18 ans)	Adultes (>18 ans)	Demandeurs d'emploi /étudiants Carte Jeune / Personnes en situation de handicap
21 €	63 €	15 €

**b. Forfait à la séance de 2h00 pour répétition : 28 €**

**c. Tarifs tROCKé Café et Manifestations**

Accusé de réception en préfecture  
033-200025492-20240410-EPA-24-04-10-03-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Type de boissons	Tarif
Sodas/Sirops	2 €
Boissons chaudes (Café/Chocolat/Thé)	1 €
Bières	3 €
Confiseries sucrées et biscuits salés	1 €

**d. Tarifs spectacles**

Catégorie de spectacle	Adhérents / - 12 ans / demandeurs emploi / Personnes en situation de handicap	Non adhérents	- 6 ans
Spectacles cat. 1	2 €	5 €	Gratuit
Spectacles cat. 2	5 €	7 €	
Spectacles cat. 3	7 €	10 €	
Spectacles cat. 4	10 €	15 €	

**9. Tarifs location de salles intervenants extérieurs / organismes de formation / associations hors Gradignan**

Tarif horaire/salle : 14 €/heure + adhésion annuelle à l'EPAJG obligatoire pour les participants des ateliers hebdomadaires.

**10. Tarifs prêt de salle pour les associations :**

Tarif associations de Gradignan : 70 € à l'année

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président  
Michel LABARDIN  
P/O La Vice-Présidente  
Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance

Emilia Alloix



*[Signature]*

*[Signature]*

VOTES	
Nombre de membres en exercice :	16
Nombre de membres présents :	9
Nombre de pouvoirs :	
Nombre de suffrages exprimés :	9
Abstention : Contre :	Pour : 9
Date d'envoi du Budget :	28/03/2024
Date de convocation :	04/04/2024



**Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :**

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Nous passons à la délibération numéro 3, celle qui concerne les tarifs et notamment les tarifs hors commune.*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« Nous avons des tranches tarifaires de A à F et nous avons en bout de ligne une tarification unique hors commune. C'est ce que l'on a plus le droit de faire, ce qui a été signalé par la caisse d'allocations familiales, par Madame GALIACY le mois dernier, donc nous avons à ce moment-là 2 possibilités, soit retirer ce montant hors commune ou créer une tarification lissée hors commune en rapport avec la catégorie tarifaire liée au quotient familial. Le second choix a été réalisé.*

*Au niveau des seuils des quotients familiaux, il n'y a pas eu de modification, on a toujours 6 tranches tarifaires avec le même niveau de quotient et le même mode de calcul que les années précédentes, cette délibération est mise en place pour des montants qui s'appliqueront à compter du 2 septembre 2024.*

*Au niveau de l'adhésion de l'EPAJG, il n'y a pas eu de modification tarifaire.*

*Une nouveauté dans les tarifs pour l'année 2024-2025 au niveau du tROCKé et forcément liée aussi à l'expérience maintenant qu'on a acquise au fil du temps, on s'est rendu compte qu'on proposait pour les spectacles/concerts un tarif adhérent EPAJG ou non adhérent, avec un différentiel en général de 2€ en moyenne. Le montant de l'adhésion EPAJG étant trop élevé, spontanément les gens ne sachant pas s'ils allaient revenir sur un autre spectacle ou un autre concert ne la prenaient pas et donc payaient le tarif hors adhérent. Donc cette année nous proposerons une adhésion spéciale tROCKé à 5 € (gradignanais) et 7 € (non gradignanais) permettant toute l'année ensuite de profiter du tarif adhérent.*

*Ensuite nous sommes sur les tarifs du centre de loisirs. Quand on parle centre de loisirs au niveau de l'EPAJG, on parle du Château Malartic, on ne parle pas des tarifs Clos du Vivier qui ont été votés dans le cadre du conseil municipal.*

*Cette année, comme on le disait en préambule, il nous a fallu lisser les tarifs hors commune selon les orientations de la CNAF. Comment on été calculées ces différences de montant ? Nous avons pris le montant différentiel entre le tarif le plus élevé et le tarif hors commune (65%) et l'avons appliqué pour établir les tarifs non gradignanais.*

*Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais à une époque, et c'est aussi pour cela que le tarif repas a été créé, il y avait vraiment une très très grosse différence de montant de tarif entre une journée au Château Malartic et une journée au Clos du Vivier.*

*D'ailleurs les parents ne comprenaient pas, ils pensaient que la restauration c'était gratuit et bien non, la restauration c'est quelque chose, que l'on paye. Donc l'année dernière, nous avons instauré ce montant tarifaire du repas pour essayer de se rapprocher un peu plus de du tarif du Clos du Vivier.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Et vous l'avez déjà remarqué, les tarifs sont vraiment très abordables. Comme vous le voyez les QFA sont à 1,70€ pour une demie journée et 3,50€ la journée .*

**Monsieur BIDEAU,**

« Justement je trouve ça presque même étonnant, parce que le budget pour la ville est quand même beaucoup plus important, sachant que tout le monde ne profite pas des installations de l'EPAJG, que l'on ne fasse pas plus participer des gens, au moins à la hauteur de l'augmentation au prix de 8%. Bon peut être pas autant, mais enfin en tout cas un peu plus, pour que les personnes qui en profitent soient conscientes que les choses augmentent et que c'est dans les impôts de tout le monde que ce soit bien pris en compte. Vous savez, je suis assez étonné personnellement que les tarifs n'augmentent pas.

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

« Ils augmentent mais pas autant, pour cette année l'augmentation est 1%, 2%, 4% pour les plus élevés. Pourquoi on essaie de restreindre au minimum les augmentations, parce que c'est difficile pour tout le monde, c'est difficile pour la ville, mais c'est difficile pour les ménages, c'est difficile pour les familles. Et donc, dans la mesure du possible, quand on peut et qu'on arrive à boucler un budget en faisant nous attention, en travaillant sur le fonctionnement, sur les frais etc... au quotidien et qu'on arrive à le boucler, et bien on le fait et on évite d'augmenter trop. On a augmenté mais on ne peut pas se permettre, enfin si on pourrait augmenter de 8 %, tout le monde d'ailleurs, mais voilà, on sait très bien que les familles sont déjà étranglées par toutes ces augmentations, qu'il y a eu, l'électricité, le gaz, tout ça c'est tellement énorme que l'on essaie de limiter le plus possible. C'est le rôle aussi d'une mairie, de l'EPAJG qui est un établissement public, c'est notre rôle d'accompagner les familles autant que l'on puisse le faire. Si ça augmente trop et que ça continue à un moment effectivement les charges de fonctionnement on va pas pouvoir les maintenir et les contraindre au-delà d'un certain seuil, mais tant que l'on peut le faire, c'est notre choix. C'est le choix que nous avons fait.

**Monsieur BIDEAU,**

« C'est un choix de mairie quoi.

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

« Oui, c'est le choix politique qui a été fait. Oui

**Monsieur DUMONT,**

« Lors de la préparation des budgets de la ville, que ce soit l'EPAJG, le CCAS, le budget principal, le T4S, puisqu'il y a des tarifs aussi au théâtre, nous avons fait une première estimation au mois d'octobre 2023, en prenant en compte la réalité de l'inflation, et on avait des budgets qui se tenaient parfaitement.

La directive donnée par les élus, c'était plutôt de travailler la qualité de service tout en travaillant sur des économies en interne, afin de ne pas faire peser à la population l'inflation galopante qu'on rencontre dans la plupart des administrations au niveau de la consommation, donc c'est pour ça que Monsieur le Maire et ses élus ont souhaité nous en donner la directive. C'était de rester sur un standard, de ne pas augmenter sur les petits QF et de partir de 1 – 1,5 - 2 ou maximum 4, sachant que oui sur l'année 2023, le taux d'inflation moyen est de 8,2%, donc c'est vrai que Gradignan n'applique pas, on ne suit pas l'inflation.

Et également au niveau des recettes générales, l'État relève les bases des impôts pour les gradignanais à hauteur de l'inflation du 30 novembre de l'année N-1 qui est pour le coup de 3,9%. Donc ça c'est une disposition qui a été prise il y a déjà 5 ans par les députés.

Tant qu'on était en taux de croissance et taux d'inflation faible, cela n'avait pas d'incidence sur votre feuille d'impôt, depuis 2 ans vous voyez vos impôts, si vous êtes propriétaire, taxe foncière augmenter parce que principalement il y a cet effet d'inflation et donc les élus ont souhaité justement diminuer cet effet d'inflation en augmentant pas trop fort les tarifs pour l'ensemble de la population, parce qu'ils estimaient que c'était quand même, entre guillemets, une double peine.

*Et puis je reviens sur ce que vous a expliqué Fabien et Madame la Présidente sur la demande, c'est une demande nationale de la CNAF pour les personnes qui utilisent les services mais qui ne sont pas de la commune. La CNAF estimait qu'il y avait, je vais appuyer le mot un peu, une discrimination à ce niveau-là pour les personnes qui étaient hors communes.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« C'est un petit peu ce qu'on peut dire aussi, je prends l'exemple du Clos du Vivier, mais c'est pareil pour Malartic, il y a un tel succès dans les activités, qu'effectivement c'est souvent complet et je l'ai précisé, je souhaitais vraiment qu'il y ait une priorité aux gradignanais bien sûr et du coup il y a très peu de non gradignanais qui peuvent bénéficier de ces tarifs là.*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« Juste au niveau de l'EPAJG, pas du Clos du Vivier, nous avons regardé, on a 11 familles qui sont donc hors commune.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« C'est très peu, cela dit, vous avez par exemple au niveau du lycée, des jeunes qui vont au tROCKé avec un groupe de copains et qui ne sont pas forcément gradignanais. Donc quand ils vont vouloir s'inscrire et venir, il faut quand même qu'on soit ouvert et qu'on les accepte. Donc Voilà pourquoi c'est logique.*

*Je voulais juste revenir sur la précision des pourcentages, l'année dernière c'était le maximum, l'augmentation était de 3%. Cette année est déjà de 4 donc on a mis un petit peu plus mais on est resté restreint sur ça.*

**Monsieur DUMONT,**

*«J'ai une dernière précision, vous voyez, le tableau repas, je ne sais pas si vous le savez mais je vais vous poser une petite question, alors les techniciens vous ne répondez pas parce que je pense que vous connaissez la réponse, mais est-ce que vous savez combien coûte à la fabrication, personnel, denrées enfin, matières premières, électricité et fluides un repas à la ville et combien cela coûte ?*

**Madame ALLOIX,**

*« 6€*

**Monsieur DUMONT,**

*« Oh, à ce montant, je signe tout de suite, c'est plus cher que ça. Non, non, on est autour de 9,50€. Alors 6€, c'est lorsque l'on utilise des produits surgelés, à Gradignan nous avons une démarche bio.*

**Madame ALLOIX,**

*« 9,50€ et on fait payer aussi bas.*

**Monsieur DUMONT,**

*« Et oui mais ça c'est un choix des élus. Parce qu'aujourd'hui nous savons très bien que là ce n'est pas une question de revenus, nous savons très bien que dans certaines familles le coût du repas a un impact sur le nombre de repas pris par jour. C'est la raison pour laquelle les élus de Gradignan font le choix d'un tarif raisonné (voir bas) par rapport au coût global afin qu'un maximum d'enfants puissent manger le midi à la cantine.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Sachant également qu'un enfant mangera toujours, même si les parents ne peuvent pas payer la cantine, on ne mettra jamais un enfant en dehors de la cantine, l'enfant mange, après on se pose la question si les parents peuvent payer ou pas payer ? C'est une autre question, un autre travail, les enfants mangent toujours.*

*On continue Fabien, je te laisse la parole.*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« C'est très bien, c'est bien, c'est un échange. Juste pour revenir à ce que disait Thomas lorsque tu faisais référence aux 8% d'augmentation entre BP 2023 et le BP 2024. Je rappelle que l'augmentation globale est aussi dû aux recettes d'investissement qui se traduisent par des dépenses du même montant dans le budget.

**Monsieur DUMONT,**

« C'est ce qu'on appelle l'orthodoxie financière.

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

« Claire RIVENC, tu voulais la parole ?

**Madame RIVENC,**

« C'est quoi la marge de manœuvre ?

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« Pour le moment, la construction budgétaire, elle fait aussi fonction des excédents que l'on va retirer et qu'on va voir apparaître au moment du compte administratif, donc il y a cette manœuvre là, ce montant là qui sera à intégrer au budget.

Elles sont légères et dépendent beaucoup d'éléments comme la fréquentation des structures, l'augmentation ou non des prestations. Les dépenses sont ciblées ligne par ligne et font l'objet d'une estimation au plus proche, en fonction de montant dépensé en 2023. Par exemple pour PLAY on a 18 lignes de dépenses entre le paiement des prestataires animations, l'impression, la communication, la restauration des bénévoles et professionnelles, la technique musicale.

Et c'est un seul exemple, la vigilance budgétaire s'effectue au quotidien. On a eu beaucoup de devis en forte augmentation qui sont arrivés, cette année, et bien nous avons beaucoup prospecté. Je me souviens de grandes démarches pour les toilettes sèches, pour des transports, un transport qui coûtait 1900€ l'année dernière nous coûte 2380€ pour 3 cette année, voilà. Après la réalisation de 3 devis, nous avons été contraint d'accepter pour maintenir notre séjour. Nous faisons des efforts dans nos pratiques comme nos impressions couleur. Nous faisons très attention, notamment aussi avec le service informatique, on essaie de regarder si on ne peut pas se désabonner à certains abonnements de lignes pour passer sur du portable, parce que maintenant un abonnement portable coûte beaucoup moins cher qu'un filaire. Voilà, il faut que l'on trouve des marges de manœuvre, et c'est vrai que cette année, on a encore plus travaillé que l'année dernière sur ces questions budgétaires.

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

« Je vous dis qu'ils font un travail remarquable au niveau de l'EPAJG, je n'exagère pas.

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« Je vais désormais décliner l'ensemble des activités. Je vais faire focus sur une nouveauté, le tarif mini-session découverte. Vous connaissez les tarifs chez les jeunes au niveau de l'EPAJG bourg, les sessions découvertes qu'on va voir après qui sont appliquées depuis de nombreuses années. Cette année avec l'équipe du Château, on s'est rendu compte, ça fait quand même un certain temps que sur les clubs, on s'inscrivait sur une année entière et les familles payaient un club sur une année. On s'est rendu compte au fil de l'année scolaire, qu'un certain nombre d'enfants s'essouffent, puis on « les perd », ou alors ils viennent parce que de toute façon leurs parents travaillent mais ils n'aiment plus. C'est la raison pour laquelle, une nouvelle offre sera proposée à la rentrée de septembre : « les mini-sessions découvertes » comme les sessions découvertes au Bourg

Le principe, les familles viendront donc le 29 juin comme on le fait chaque année pour les inscriptions à l'année, sauf que là elles auront l'opportunité de s'inscrire par cycle. Les cycles c'est de vacances à vacances, donc on commence la reprise le 4 septembre, on va jusqu'aux vacances de la Toussaint, c'est un premier cycle. Ensuite on a un 2e cycle qui va des vacances de la Toussaint jusqu'aux vacances de Noël et ainsi de suite jusqu'à la fin de l'année.

*Voilà, donc ça c'est la nouveauté que vous voyez apparaître sous forme de délibération au niveau tarifaire et qui fera l'objet d'une communication auprès des familles, là dans les jours prochains. Alors les familles gradignanaises qui connaissent bien le fonctionnement du Château, on va leur expliquer comment ça va fonctionner à la rentrée de septembre. Et puis pour les nouveaux gradignans aussi, ils vont découvrir un principe d'accueil qui est un peu différencié.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Ça change, ça évolue. Les enfants n'ont pas les mêmes envies, c'est normal.*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« Passons ensuite, on a la cotisation annuelle d'accès aux Bourg avec le même différentiel de montant. Il n'y a pas eu d'application d'augmentation tarifaire sur cette cotisation, on est parti du principe où on faisait exactement pareil que pour les adhésions de l'EPAJG au départ. Voilà, on s'est dit, c'est le droit d'entrée, on n'y touche pas, par contre, après on procède au principe d'augmentation tarifaire sur la base qui était déterminée en début de présentation. On décline aussi l'ensemble des montants par activité. Là, on est sur les sessions découvertes qui sont proposées au sein de l'EPAJG Bourg. Alors forcément, à un moment donné, c'est vrai que pour un hors commune on commence à avoir des tarifs conséquents, évidemment. Pour autant quand on regarde le montant qui était indiqué en hors commune l'année dernière, je me suis amusé à regarder le différentiel de tarif, c'est à dire le montant pour un hors commune on voit la différence à partir du tarif de la tranche E et F où là c'est plus cher que le montant hors commune, déterminé, unique, on va dire de l'année dernière. Par contre, pour les gens qui sont de tarifs A,B,C,D, souvent c'est un tout petit peu moins cher, ou ça s'équilibre au niveau de la tranche D on va dire. De toute manière, comme on le disait, ça touche 11 enfants.*

*Une nouveauté au niveau des tarifs activités jeunes, donc on est encore sur l'EPAJG Bourg, je ne sais pas si vous vous souvenez, on avait des activités dites gratuites ou à 0€, pas de supplément, et bien là ce sera 1 €. Alors pour 2 raisons, déjà parce qu'il n'y a pas de choses qui sont gratuites, voilà en général ça n'existe pas et aussi parce que l'on espère, je dis bien on espère, réduire le nombre de personnes qui ne préviennent pas de l'absence de leur enfant ou trop tardivement et pénalisent d'autres enfants qui voulaient venir et à qui nous avions indiqué être complet. Il y a aussi l'incidence sur certaines réservations auprès de prestataires que nous devons honorer alors que les enfants ne sont finalement pas présents.*

*Au niveau de l'espace Barthez et son antenne Favard, on n'y touche pas. Il n'y a pas d'évolution budgétaire à la hausse sur les prestations proposées pour l'espace Barthez. Il s'agit d'un vrai effort réalisé par la Ville, un accompagnement des projets, des familles.*

*Tarifs tROCKé, 5% d'augmentation sur la cotisation annuelle, on est à 60€ pour un plus de 18 ans, on passe à 63 € et 21 € au lieu de 20 €. Pas de modification pour les demandeurs d'emploi, étudiant carte jeune et personne en situation de handicap.*

*Une nouveauté, forfait à la séance de 2h00 pour les répétitions. Il est possible aussi que de temps en temps on ait des gens qui viennent nous voir en disant, on n'a pas accès à l'année, mais par contre, parce qu'ils veulent se présenter face à la famille aux fêtes de fin d'année ou parce qu'ils ont un petit concert de prévu dans un bar deux mois après, ils aimeraient bien pouvoir avoir accès à la salle en fonction des disponibilités. On a créé sur le principe du montant, qui était de 14 € de l'heure pour la location de salle, on a créé cette possibilité tarifaire en fonction des demandes qui seraient présentes.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Oui, c'est pas mal parce qu'il y a quelquefois des groupes qui étaient là il y a quelques années, qui évidemment la vie fait qu'ils se sont séparé, et ils se retrouvent et c'est déjà arrivé parce que mon fils l'a fait, ils reviennent et ils ont envie de se faire une soirée ensemble pour une répète alors qu'ils l'ont plus fait depuis des années. Donc c'est bien qu'il y ait cette délibération là parce que ça permet de valoriser cela.*

**Madame FOREST,**

« Il y a une batterie sur place ? Oui d'accord, super ça.

**Monsieur MORAS,**

« Si un groupe souhaite profiter d'une répétition de 2 heures, il sera obligé de prendre une adhésion quand même ?

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« Ils seront obligés de prendre l'adhésion individuel. En fait pour avoir accès à l'EPAJG, on doit payer le montant de l'adhésion. Parce que si ne on faisait pas payer, d'après nos calculs, ce serait peut être pas plus bénéfique de faire plusieurs réservations à l'année avec ce principe là que de payer son adhésion à l'EPAJG plus le montant individuel par personne. Donc là on paye l'adhésion de départ à l'EPAJG annuel.

**Monsieur DUMONT,**

« Fabien, donne le tarif d'adhésion à l'EPAJG s'il te plaît

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« On est à 10 € pour les moins de 18 ans, et 18 € pour les adultes. On paye son adhésion et après on réserve à la séance.

**Monsieur CARQUIL,**

« La différence c'est que les créneaux de répétition à l'année c'est par personne, là le créneau de répétition c'est à l'heure et pour le groupe, pour un montant de 28 €. C'est pour ça qu'on garde l'adhésion quand même, parce qu'effectivement on a besoin de ce côté administratif aussi rattaché à l'EPAJG et après le groupe s'ils sont 2 ou 10, c'est le tarif vraiment aux 2 heures, par contre c'est une adhésion individuelle.

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« Aujourd'hui, quelqu'un qui réserve la salle du tROCKé pour répéter à l'année prend une adhésion individuelle et après paye son droit d'entrée pour accéder à la salle pendant toute l'année. Là, on a fait le même principe, on paye son adhésion et après on peut aller réserver.

**Monsieur DUMONT,**

« Et juste pour vous dire également une précision juridique, pourquoi il faut être cotisant pour pouvoir avoir le droit de répéter dans la salle, il y a des questions d'assurance mais c'est aussi qu'il ne faut pas que ça devienne studio et de faire la concurrence déloyale au studio privé parce que là on pourrait avoir un procès. Donc en fait c'est le principe de sociétaire ou de membre d'une association et là vous pouvez avoir ce droit qui s'ouvre, sinon ça s'appelle la concurrence déloyale et un studio de Bordeaux, un propriétaire de studio de Bordeaux pourrait nous dire, vous n'avez pas le droit.

**Madame la VICE-PRESIDENTE,**

« Merci, Fabien je t'invite à poursuivre.

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« Merci, alors au niveau des tarifs boissons, manifestation, légère hausse au niveau du soda, sirop, on était à 1,50 €, on passe à 2 €. Pas d'autres modifications si ce n'est la création d'une ligne supplémentaire pour pouvoir vendre, par exemple des paquets de chips ou de temps en temps des biscuits sucrés, des confiseries sucrées à 1 €. Donc ça, ça fait partie aussi pas des nouveautés mais de l'aspect délibératoire. Pas de modification sur les tarifs spectacles. Pas de modification non plus sur les tarifs de location et ni sur les prêts de salles aux associations.

**Madame la VICE-PRESIDENTE,**

« Bien, donc on va passer au vote de cette délibération qui était riche en explications et c'est important de tout expliquer dans les détails. Pour l'adoption ? Merci à l'unanimité.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**2024/04/10 – 04 Fourniture de produits d'entretien et dérivés - Constitution d'un groupement de commandes pour la ville, le centre communal d'action sociale (CCAS) et l'établissement public pour l'animation des jeunes à Gradignan (EPAJG) .**

Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public pour  
l'Animation des Jeunes à Gradignan  
Séance du 10 avril 2024  
Délibérations

Accusé de réception en préfecture  
033-200025492-20240410-EPA-24-04-10-04-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

- 1 Commande publique
- 1.1 Marchés publics
- 1.1.15 Délibérations, décisions

2024/04/10- 04

**FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET DERIVES :  
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA VILLE,  
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)  
ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ANIMATION DES JEUNES À GRADIGNAN  
(E.P.A.J.G.)**

**Monsieur le Président expose à l'Assemblée :**

Mesdames, Messieurs,

Les accords-cadres concernant la fourniture de produits d'entretien et dérivés arrivent à expiration le 21 décembre 2024. Pour assurer une continuité des prestations, une nouvelle consultation va être lancée prochainement.

Afin que les structures, dont l'activité est directement liée à celle de la collectivité, continuent de bénéficier des mêmes conditions que la Ville, il est envisagé de regrouper tous les besoins en la matière concernant la Ville, le Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.) et l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (E.P.A.J.G.).

Par délibération en date du 27 septembre 2021, un groupement de commandes permanent a été créé avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) dont la date d'expiration est fixée à la fin du mandat, soit 1<sup>er</sup> semestre 2026. Cette date étant antérieure à la fin de la durée des accords-cadres, un groupement de commandes doit être créé avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (E.P.A.J.G.).

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de retenir la procédure de groupement de commandes qui sera portée par la Ville, conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme des accords-cadres. Les accords-cadres seront conclus pour une durée de 4 ans.

La Ville de Gradignan assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants. Conformément à l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique, elle sera chargée de signer et de notifier les accords-cadres. Elle assurera, pour le compte de l'ensemble des membres du groupement, l'exécution des accords-cadres et la conclusion éventuelle des avenants nécessaires.

Chaque collectivité, membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de la bonne exécution en ce qui concerne le paiement du prix.



Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public pour  
l'Animation des Jeunes à Gradignan  
Séance du 10 avril 2024  
Procès-verbal

La commission d'appel d'offres sera celle de la Ville.

Accusé de réception en préfecture  
039-000025452-20240410-EPA-34-04-10-04-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

✚ AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes :

- La Ville de Gradignan
- Le Centre Communal d'Action Sociale
- L'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

✚ ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture des produits d'entretien et dérivés propres aux membres du groupement annexée à la présente délibération,

✚ AUTORISER le Président à signer la convention ainsi que tous les documents,

✚ ACCEPTER que la Ville soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

✚ AUTORISER Monsieur le Maire à signer les accords-cadres et à procéder à leur bonne exécution ; le paiement des prestations étant assuré sur les budgets propres à chaque collectivité.

**Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.**

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président  
Michel LABARDIN  
P/O La Vice-Présidente  
Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance

Emilia Alloix



VOTES			
Nombre de membres en exercice :	16		
Nombre de membres présents :	9		
Nombre de pouvoirs :			
Nombre de suffrages exprimés :	9		
Abstention :	Contre :	Pour :	9
Date d'envoi du Budget : 28/03/2024			
Date de convocation : 04/04/2024			

**Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :**

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« On va passer à la dernière délibération qui est la délibération numéro 4. Alors ça c'est pour ceux qui étaient au conseil municipal, on a voté la même chose au conseil lundi, donc c'est pour la fourniture de produits et d'entretien dérivés, donc c'est la constitution d'un groupement de commandes par la ville pour ce qui est le CCAS et l'EPAJG voilà donc vas-y Fabien, si tu veux.*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« Je ne vais pas rentrer dans les détails voilà mais l'idée c'est de pouvoir profiter du marché qui est porté par la ville de Gradignan pour tout simplement faire l'acquisition de produits d'entretien et ses dérivés.*

**Madame la VICE-PRESIDENTE,**

*« Bien, nous allons voter s'il vous plaît, pour l'adoption ? Donc délibération numéro 4, votée à l'unanimité également.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Nous avons terminé les délibérations, nous allons passer au point d'activité. Ceux qui doivent partir, vous pouvez y aller. Merci d'être venus en tout cas.*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

*« Alors il va être très court puisqu'on s'est vu il y a un peu plus de 3 semaines et je vais laisser la parole à Élodie Charles.*

**Madame CHARLES,**

*« Eh bien moi je n'ai pas beaucoup d'informations nouvelles à vous apporter. Mon adjointe était présente la dernière fois donc ce que je vous propose vu les délais, c'est peut-être que vous me posiez vos questions, s'il y en a. Je pense qu'elle vous avait donné la date de notre soirée famille, donc le 26 juin la guinguette du Clos. Donc je ne vais rien rajouter de plus.*

*Peut-être des micro-éléments qui permettent aussi de bien comprendre le budget.*

*Vous le savez, je vous en ai un peu parlé, on accompagne de plus en plus d'enfants porteurs de troubles liés au handicap, souvent du spectre autistique, et en fonction des situations, quand c'est nécessaire, grâce aussi aux aides de la CAF, on a un accompagnant qu'on met en place, comme sur les écoles on parle d'AESH, et bien tant que faire se peut on le fait également sur le centre de loisirs, vraiment au cas par cas, parce qu'il y a des enfants qui s'en sortent pas trop mal sur les temps de loisirs et quand c'est nécessaire, on le fait. Voilà, donc cela a aussi forcément un peu de conséquences sur le budget.*

*On a aussi beaucoup de contrats aidés vous le savez, particulièrement cette année pour lequel on a mis en place de la formation. Et pour votre information, sachez que la majorité des formations demandées par les animateurs portent justement sur la question du handicap.*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Merci, on passe au tROCKé.*

**Monsieur CARQUIL,**

*« L'EPAJG Bourg donc, dans le tROCKé, je vais être même peut-être plus rapide qu'Elodie. Juste faire un petit retour sur le forum job d'été qui s'est déroulé le week-end dernier. Un petit peu moins de fréquentation, mais en qualité puisque tous les recruteurs, notamment du samedi, étaient ravis puisqu'ils ont pu recruter pas mal de monde. Les partenaires aussi étaient contents des échanges. Un petit peu moins de monde, pourquoi ? Parce qu'il y avait un forum en même temps à Villenave-d'Ornon et à la Brède. Au bilan, avec les professionnels, nous pensons que l'année prochaine le job d'été sera uniquement le samedi matin pour profiter des recruteurs présents (qui ne le sont pas le vendredi). Ce sera sur un temps un peu plus restreint mais plus adapté aux publics (recruteurs et chercheurs de jobs d'été).*

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

*« Absolument, c'est une bonne idée de refaire. On a l'impression, quand on regroupe, d'être plus concentré, on concentre plus le samedi, c'est plus vivant du coup. Mais c'est une bonne chose, je pense qu'il faut le faire.*

**Monsieur CARQUIL,**

*« Donc voilà ça c'était le côté Info jeune, le côté Ados, vous avez la programmation mai-juin donc je vous laisserai regarder ça, je ne vais pas aller plus dessus. Et je vous rappelle que vendredi on a le tremplin du festival Play, c'est gratuit, il y a des affiches partout dans la ville donc voilà n'hésitez pas à venir sur ce rendez-vous là et le gagnant fera la première partie du festival Play qui aura lieu le samedi 6 juillet.*

**Monsieur VANZWAELMEN,**

« Je vais parler au nom de Sandra Portets pour faire un petit point sur le château Malartic. L'art dans le Pré le 18 mai, sur le thème de bienvenue à la ferme, l'affiche ici présente, vous allez la voir partout très prochainement. Ouverture des inscriptions aussi pour la partie vide grenier à partir du 29 avril donc n'hésitez pas à en parler aussi autour de vous. Je rappelle que l'affiche a été réalisée par les jeunes de l'atelier dessin avec Maria-Paz Matthey.

Je rappelle la « naissance » des mini-sessions découvertes à la rentrée de septembre.

Pour l'Espace Barthez, retour de Vanessa lundi. Les projets ont bien avancé. Le séjour à Paris se déroule donc du 17 au 19 avril, 38 habitants sont concernés. Et puis après l'ensemble des animations et des ateliers qui sont mis en place sur la structure, un travail avec Feu Vert. Bon, enfin, on poursuit et on va développer aussi les animations sur l'antenne Favard à compter déjà du mois de mai, mais surtout aussi du mois de septembre. Donc les animations sportives aussi qui seront proposées. La présence de conseillers numériques, la présence du service emploi. Un travail qui est engagé avec le bailleur social du Brandier/Favard, Mésolia. Voilà, on s'organise pour développer des animations en direction de la population.

**Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,**

« Très bien, merci Fabien, je vous invite tous à venir au tremplin Play à l'EPAJG Bourg. C'est ce vendredi, donc à 20h00. Et puis à l'Art dans le Pré, c'est une manifestation où vous pouvez venir en famille, tout le monde en profite. Alors l'Art dans le Pré couplé au vide grenier. Venez, c'est vraiment une journée agréable, en général il fait beau, il fera beau. Donc voilà, c'est l'occasion aussi pour vous administrateur de voir un petit peu ce qui se passe sur le terrain au niveau de l'EPAJG. Oui, pardon.

**Monsieur DUMONT,**

« Pardon, j'ai une information à donner aux administrateurs. Comme vous le savez, la Ville de Gradignan a pour projet la création d'un groupe scolaire dans le cadre du projet de la Zone d'Aménagement Concertée au centre ville. Le dimensionnement de ce groupe scolaire étant moindre à celui d'aujourd'hui, la volonté était d'implanter un second groupe scolaire au Sud de la Commune. Objectif avouer, réduire aussi la circulation en direction du centre ville, se rapprocher des zones d'habitation du Sud. Sachez que pour des raisons de financement, de préservation des sols, une autre orientation a été travaillée par l'administration. L'idée à l'étude serait d'implanter l'école « du sud » dans les locaux actuels du Clos du Vivier. Et pour ça, la ville organise une réunion de concertation demain soir au solarium, à 18h00. Donc nous avons invité les parents, les enseignants à échanger autour de cette idée. Mais par contre, nous avons fait une petite coquille, c'est que nous avons omis de vous inviter. Je profite donc de ce moment pour vous informer de cette réunion et vous invite, en fonction de vos disponibilités à venir échanger sur ce projet. Ça veut dire beaucoup d'enjeux, que ce soit au niveau de l'éducation nationale, au niveau du centre de loisirs. Mais nous avons la chance d'avoir un site exceptionnel. Et d'essayer d'en faire profiter l'enfant, que ce soit sur sa période de loisirs comme la période de scolarité. Nous pensons que c'est un atout.

**Madame la VICE-PRÉSIDENTE**

« Oui, effectivement, on a oublié. Pourtant on avait dit qu'on le ferait, puis le temps est passé.

Brouhaha, question d'un membre : On peut en savoir un peu plus sur le projet ?

**Madame la VICE-PRÉSIDENTE**

« Oui je vais vous expliquer. On a vraiment réfléchi étape par étape, toutes les possibilités. Cela se traduit par la création d'une extension pour classes élémentaire du côté du bâtiment élémentaire existant. Il nous faut agrandir parce qu'il n'y a pas assez d'espace actuellement afin d'atteindre un bâtiment total de 8 classes.

*Pour le bâtiment maternel, nous allons créer également une extension à l'existant d'une salle et demie pour obtenir 5 classes maternelles. Le principe retenu est la mutualisation de l'ensemble des lieux, les salles de classes, les communs, la restauration, la BCD. Seuls les bureaux de directions et les salles des maîtres et d'animation seront distinctes en terme d'organisation, nous partons sur du mobilier modulable. Le mardi soir, les tables seront repliées et remises en état pour que l'école reprenne le jeudi matin. C'est une belle idée qui nécessite des échanges et de la concertation. Il faudra mettre en place, pour que le fonctionnement soit adapté à l'école et au centre de loisirs des méthodes, des outils mais nous faisons confiance aux enseignants et aux animateurs pour cela.*

*Nous avons pris pour exemple, même si ce n'est pas tout à fait le même, celui des Tourelles où un centre de loisirs fonctionne tous les mercredis. L'expérience est positive.*

**Madame RIVENC,**

*« Et à quelle échéance ce projet serait mis en place ?*

**Monsieur DUMONT,**

*« Aujourd'hui, nous sommes dans la phase de consultation avec les habitants, les enseignants. Des présentations ont été proposés aux élus. En fonction des retours, nous entrerons dans une phase plus précise autour de la définition des besoins, des matériaux et nous organiserons l'ensemble de la partie administrative et technique liée à cette implantation d'une école sur le site du Clos du Vivier actuel.*

**Madame RIVENC,**

*« Y aura t-il des mesures environnementales dans le projet ?*

**Monsieur DUMONT**

*« On a plutôt travaillé sur des principes de développement durable, de fonctionnalités, d'atteinte d'objectifs forts en matière d'enjeux de consommation. Aujourd'hui, le bâtiment du Clos du Vivier est un gouffre financier en matière de dépenses énergétiques. Au delà du coût, il y a surtout la question de la consommation énergétique pour lequel il nous faut voir au delà. Il faut savoir que si on construisait une école neuve dans le sud de la commune, le centre de loisirs n'aurait pas profité d'une rénovation, trop coûteuse. Ce choix permet la création d'une école et la rénovation énergétique du centre de loisirs actuel.*

*« L'ensemble de l'étude en cours montre que les deux projets ont un coût d'investissement similaires mais dans le fonctionnement, à long terme, le projet d'implantation de l'école sur le site du Clos du Vivier sera moins coûteux. Nous aurons un seul bâtiment au lieu de deux à chauffer, garder, entretenir. Il y a eu un gros travail de réaliser sur cette partie budgétaire.*

**Madame la VICE-PRESIDENTE,**

*« Je voulais juste rajouter une chose qui est quand même très importante sur ce projet là. Il faut avoir conscience que les travaux seront très longs et que pendant cette durée des travaux, le centre de loisirs ne pourra plus recevoir d'enfants dans le centre de loisirs. On sera obligé de faire du centre de loisirs dans les écoles pendant 18 mois. Je crois que c'est estimé à peu près à 18 mois. Nous ne disposons pas encore de tous les éléments organisationnels sur cette période, mais nous savons qu'il faudra trouver un lieu d'accueil pour les enfants aujourd'hui présents au Clos du Vivier. Une piste est à l'étude et privilégier, en l'occurrence implantation du centre de loisirs dans les écoles du Bourg actuelles avant qu'elles ne soient détruites. En tout cas, c'est une idée de projet qui doit faire l'objet d'une concertation et qui, si elle est retenue, nécessitera des échanges, des aménagements pendant quelques années.*

*Merci à tous, merci aux administrateurs aussi parce que vous êtes là. Merci à tous et bonne soirée.*

-----  
La séance est levée à 20h15